



Le lundi 20 novembre 2023, le Conseil municipal de la Ville de Châteauroux, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 13 novembre 2023 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Maire, a délibéré.

Présents (37) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, M. Jean-François MEMIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Sonia ROUX, M. Dominique TOURRES, Mme Brigitte DION, M. Jean-Paul BISIAUX, M. Charles-Henri BALSAN, Mme Isabelle BOUGNOUX, M. Eric CHALMAIN, Mme Annick MABON, Mme Joëlle MAYAUD, M. Gilles ROUSSILLAT, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, M. Laurent BUTHON, M. Richard LINDE, Mme Vanessa JOLY, M. Stéphane ZECCHI, M. Michaël POINTIERE, Mme Nahima KHORCHID, M. Tony IMBERT, M. Maxime GOURRU, Madame Muriel BEFFARA, Mme Delphine CHAMBONNEAU, Mme Mylène WUNSCH.

Délibération affichée et
exécutoire le :

22/11/2023

Excusé(s) (6) : Mme Catherine DUPONT ayant donné procuration à M. Charles-Henri BALSAN, Mme Frédérique GERBAUD ayant donné procuration à M. Jean-Yves HUGON, Mme Marina RENOUX ayant donné procuration à M. Stéphane ZECCHI, M. Damien NOEL ayant donné procuration à Mme Florence PETIPEZ, Mme Alix FRUCHON ayant donné procuration à M. Tony IMBERT, M. Thibault ROY ayant donné procuration à Mme Chantal MONJOINT.

7 : Décision modificative n°2 - exercice 2023 - Budget annexe lotissement communal les frères Pichette de la ville de Châteauroux

Vu le Budget Primitif adopté par le Conseil municipal le 15 décembre 2022 ;

Considérant que la Décision Modificative n°2 de l'exercice 2023 du budget annexe du lotissement communal les frères Pichette de la Ville de Châteauroux soumis à votre approbation a pour objet d'ajuster les crédits prévus au budget primitif 2023 ;

Considérant la nécessité d'appliquer les révisions définitives relative au marché de travaux d'aménagement du lotissement communal les frères Pichette et que ces dernières s'avèrent négatives donc à devoir par le prestataire, une recette imprévue est donc à inscrire au budget annexe et par conséquent une dépense du même montant qui viendra diminuer le stock de terrains aménagés et de ce fait, le prix de revient du lotissement ;

Il convient donc d'apporter les ajustements suivants au budget annexe lotissement communal les frères Pichette de la ville de Châteauroux :

Fonctionnement			
RECETTES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
013	6095	RRR obtenus sur matériel, équipement, travaux	2 212,99

Total des recettes réelles			2 212,99
Total des recettes de fonctionnement			2 212,99
DEPENSES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
040	71355	Variations des stocks de terrains aménagés	2 212,99
Total des dépenses d'ordre			2 212,99
Total des dépenses de fonctionnement			2 212,99

L'équilibre de la section de fonctionnement est ainsi préservé.

Investissement			
RECETTES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
040	3555	Terrains aménagés	2 212,99
Total des recettes d'ordre			2 212,99
Total des recettes d'investissement			2 212,99

La section d'investissement présentant un excédent et ayant budgétée la totalité de l'avance à rembourser au budget primitif 2023, il n'est pas nécessaire de l'équilibrer.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la décision modificative n°2 de l'exercice 2023 du budget annexe du lotissement communal les frères Pichette de la ville de Châteauroux.

Sans discussion, le Conseil municipal approuve le rapport à l'unanimité des votes exprimés. (3 abstention(s))

Le Maire,
M. Gil AVÉROUS

Le Secrétaire de séance
M. Jean-Yves-HUGON